

Information aux résidents

Depuis 3 mois **de l'huile est jetée par une fenêtre** depuis une cuisine du côté droit de la cage d'escalier N°7.

Nous constatons :

1. Une dégradation du bien commun le long de la façade et sur le sol
2. Une nuisance insupportable pour les résidents habitant sous l'étage responsable
3. Une mise en danger d'autrui : nous rappelons que Mme Chenaze s'occupe des VO juste au-dessous, mais que n'importe qui peut être victime d'une huile dont nous ne savons pas si elle est chaude ou froide.

D'autre part, **les alentours de l'entrée sont devenus particulièrement sales** jusque dans le bosquet de fleurs : kleenex, noyaux de pêche visiblement jetés de fenêtres...

Enfin, le panneau anti incendie du hall a été récemment enlevé, provoquant l'arrachage du crépi du mur (crépi resté au dos du panneau retrouvé) et **des ronds noirs au feutre (?) entourent depuis samedi des dégradations du crépi**, dont celles laissées par l'enlèvement du panneau.

Ces dégradations doivent absolument cesser. Elles provoquent un manque d'hygiène, une dépréciation des appartements et d'importantes dépenses pour les réparations.

Un devis de remise en état va être demandé.

A ce sujet, nous vous rappelons que les copropriétaires peuvent voter en AG le règlement des frais de réparation par la seule cage d'escalier, voire la demi-cage d'escalier concernée, si le responsable n'est pas connu.

Une plainte contre X a donc été déposée auprès de la police.